

23 décembre 2019

**maracana**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE CHLEF  
DAIRA DE TAOUGRTE  
COMMUNE DE DAHRA

### Mise en Demeure N° 02 Avant résiliation

L'entreprise (tergou brahim), faisant domicile Zone 4 N° 114 Hay Nasr CHLEF  
titulaire du Marché des travaux n° 11/2019 approuvée le 20/10/2019

Intitulé : Aménagement les rues de sidi moussa .

Est mise en demeure de :

- Reprendre les travaux sans délai .
- Renforcer le chantier en moyens humains et matériels adéquats .
- Renforcer la signalisation du chantier .

Faute par vous de satisfaire à ces exigences sous cinq jours, à compte de la parution

De la présente mise en demeure dans la presse nationale, une résiliation aux torts  
exclusifs sera prononcée à l'encontre de votre entreprise, selon le décret présidentiel  
n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des  
délégations de service public.